



# BELLE PIERRE

## HONORAIRES AU 01/01/2025

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

### Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente (Honoraires d'agence inclus)	Transaction : habitation, professionnel, terrain, commercial
Jusqu'à 25 000€	Forfait : 3 500€ TTC
De 25 001€ à 90 000€	Forfait : 5 000€ TTC
De 90 001€ à 200 000€	6% TTC
De 200 001€ à 450 000€	5% TTC
Supérieur à 450 000€	4% TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**Aucun honoraires et aucun frais ne sont dûs avant la conclusion d'un contrat.**

**Dans le cadre d'une succession (mise en vente dans les 6 mois), les honoraires sont à la charge de l'acquéreur**

### Honoraires de transaction TTC vente de neuf

Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
Vente en l'Etat futur d'achèvement	Promoteur	5% TTC

**Avis de valeur : forfait de 100€ TTC** (offert en cas de mise en vente par l'agence)

Il est précisé que les tarifs peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle.

**JUFA IMMO – 20 rue de l'hôtel de ville 30300 Beaucaire**

SAS au capital social de 30.000€ - RCS Nîmes 900664556 - Carte professionnelle  
CPI 3002 2021 000 000 028 délivrée par la CCI de Nîmes - Garantie SOCAF 26  
avenue de Suffren 75015 Paris

**La délivrance d'une note est obligatoire**

### Honoraires de location

#### LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

- Entremise et négociation : 50€ TTC charge bailleur  
Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail :  
6€ ttc /m2 de surface habitable à charge du bailleur  
6€ ttc /m2 de surface habitable à charge du locataire
- Etat des lieux :  
3€ ttc/m2 de surface habitable à charge du bailleur  
3€ ttc/m2 de surface habitable à charge du locataire

**Inventaire pour logement meublé** : <à 50M2 forfait 100€, > à 50m2 forfait 150€

#### LOCAUX DE DROIT COMMUN/ COMMERCIAUX/ INDUSTRIELS/ PROFESSIONNELS

Honoraires TTC: 20% du loyer annuel Charges comprises partagés entre bailleur et locataire. Etat des lieux (hors habitable) : 200€

#### LOCATIONS SAISONNIERES

- Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, Rédaction du bail et état des lieux : 15% du montant du séjour à charge du bailleur
- Taxe de séjour à charge du locataire (variable selon la commune)

#### LOCATION GARAGE/PARKING/BOX

Honoraires bailleur : forfait 80€ ttc et Honoraires locataire : forfait 80€ ttc

**Permis de louer** : 90€ ttc

**Assistance ouverture de compteurs** (eau, électricité, gaz) : 15€/service

**Gestion des travaux non courants >1000€** : 6%du montant des travaux suivis par l'agence

**Renouvellement ou avenant de bail** : 100€

**Gestion des sinistres (dégâts des eaux, incendies, expertises...)** : vacation horaire de 50€ TTC

**Transfert de dossier** : 80€

**Gestion locative en partenariat avec Ma Gestion Locative**

**Taux de gestion 6,90% HT max sur les encaissements.**

**Assurance loyers impayés garantie totale à 2,5%TTC des loyers et charges.**